

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire tenue le lundi 7 novembre 2022, le Conseil a approuvé par résolution le calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2023 conformément à l'article 148 et 148.0.1 du *Code Municipal du Québec*.

Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2023

Les séances se tiendront les jours suivants et débuteront à **20 h 00** :

- 16 janvier (3^e lundi)
- 6 février (1^{er} lundi)
- 6 mars (1^{er} lundi)
- 3 avril (1^{er} lundi)
- 1^{er} mai (1^{er} lundi)
- 5 juin (1^{er} lundi)
- 3 juillet (1^{er} lundi)
- 7 août (1^{er} lundi)
- 5 septembre (1^{er} mardi)
(4 septembre : Fête du Travail)
- 2 octobre (1^{er} lundi)
- 6 novembre (1^{er} lundi)
- 4 décembre (1^{er} lundi)

Donné à Saint-Alexandre
Mardi, le 8 novembre 2022



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier